



Numéro de dossier : 32255  
Date : 10/04/2025

## AUTORISATION D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE

Concerne : **changement de composition + corrigendum**

Nom commercial :

**DEFI**

Numéro d'autorisation :

**7864P/B**

Catégorie d'utilisateurs: **PROFESSIONNELS**

Détenteur de l'autorisation :

**Syngenta Crop Protection**

Société anonyme  
Avenue Louise 489  
1050 BRUXELLES  
Belgique

Nature du produit : **Herbicide**

Type de formulation : **EC (Concentré émulsionnable)**

Teneur garantie en substance(s) active(s), synergiste(s) et phytoprotecteur(s) :

- **prosulfoarbe : 800 g/1 (substance active)**

Cette autorisation est valable du **15/04/2025** au **31/01/2028** inclus et remplace, le cas échéant, tout autre acte d'autorisation antérieur pour ce produit.

Le nombre de points attribués pour le calcul de la contribution annuelle (en application de l'arrêté royal du



13 novembre 2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits) : **4,4**.

Le produit, pour autant qu'il remplisse toutes les conditions définies dans cet acte d'autorisation et son annexe, est autorisé en application :

- du Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et abrogeant les directives 79/117/CEE et 91/414/CEE du Conseil ;
- de l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole.

La phrase suivante est uniquement d'application pour un acte établi au nom d'une firme étrangère : cette autorisation n'est valable que pour autant que les noms et adresses des importateurs de ce produit en Belgique soient communiqués préalablement au Service Produits phytopharmaceutiques et Fertilisants.

Cette autorisation n'engage pas la responsabilité de l'Etat en cas d'accidents dus à l'emploi du produit. Elle est délivrée sans préjudice des dispositions émanant du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement et du Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale en ce qui concerne la fabrication et l'emploi de matières toxiques ou nocives.

## ANNEXE

### **CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE DU PRODUIT**

Sans préjudice des dispositions relatives à la classification et l'étiquetage :

- du Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le Règlement (CE) n° 1907/2006 ;
- du Règlement (UE) n° 547/2011 de la Commission du 08 juin 2011 portant application du Règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les exigences en matière d'étiquetage de produits phytopharmaceutiques ;
- de l'arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole ;

les mentions suivantes doivent se trouver sur l'étiquette du produit :

#### **Classification et étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008**

Coformulants à mentionner sur l'étiquette (Art. 18, point 3b du Règlement (CE) 1272/2008) :

- hydrocarbures, C9, aromatiques (CAS: 128601-23-0)




Classes et catégories de danger :

- Toxicité aiguë (orale), Catégorie 4
- Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
- Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
- Danger par aspiration, Catégorie 1
- Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1
- Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1

Mention d'avertissement :

- DANGER

Codes SGH et pictogrammes de danger :

- GHS07 : Nocif 
- GHS08 : Dangereux pour la santé à long terme 
- GHS09 : Dangereux pour l'environnement 

Mentions de danger (phrases H) :

- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (phrases P) :

- P261 : Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
- P301 + P330 + P331 + P310 : EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche, NE PAS faire vomir et appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
- P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.
- P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
- P391 : Recueillir le produit répandu.

Informations additionnelles sur les dangers (phrases EUH) :

- EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**Phrases selon le Règlement (CE) n° 1107/2009 ou le Règlement (UE) n° 547/2011**

Phrases types indiquant les mesures de sécurité (phrases SP) :

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
- SPa1 : Pour éviter le développement de résistance, alterner l'emploi de ce produit avec d'autres ayant un mode d'action différent. Le code HRAC pour le mode d'action de la substance active de ce produit est 15.
- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux eaux de surface (voir mesures de réduction du risque).
- SPo : Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

**Autres mentions/phrases nationales :**

- La dose autorisée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du (des) délai(s) d'attente.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance, ou avec pulvérisateur à



lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

- Les recommandations pour l'application de mélanges sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation/du permis. Consulter également l'étiquette du/des produit(s) partenaire(s).
- Afin de protéger les personnes présentes sur les lieux lors du traitement et les résidents, respecter un pourcentage minimum de réduction de dérive (voir mesures de réduction du risque).
- Toujours porter un vêtement de protection de base couvrant bras et jambes (si aucun vêtement de protection spécifique n'est requis), des gants résistant aux produits chimiques et des chaussures ou des bottes imperméables lors de la manipulation et de l'application des produits phytopharmaceutiques.
- Afin de protéger les résidents et les personnes présentes, ne pas appliquer ce produit à une pression supérieure à 3 bars. Ne pas appliquer le produit si la vitesse du vent est supérieure à 10 km/h. La vitesse d'avancement du pulvérisateur doit être de maximum 10 km/h.



## USAGES

Les applications pour lesquelles le produit est autorisé et les conditions particulières d'application :

### céleri-raves (*Apium graveolens var. rapaceum*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées

Délai avant la récolte : 100 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.

#### **Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

#### **Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### céleri-raves (*Apium graveolens var. rapaceum*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 7 jours après la plantation

Délai avant la récolte : 100 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.



**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 3

Intervalle minimal entre deux applications : 5 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 3

Intervalle minimal entre deux applications : 5 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**froment d'hiver (*Triticum aestivum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : ≤ BBCH 12 (2 feuilles étalées)

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.
- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

**Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action

**Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.



Nombre d'applications : 1  
Méthode d'application : pulvérisation

### **orge d'hiver (*Hordeum vulgare*)**

Localisation du traitement : plein air  
Type de culture : tout

Stade d'application : ≤ BBCH 12 (2 feuilles étalées)  
Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture  
Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.
- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

#### **Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action

#### **Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **seigle d'hiver (*Secale cereale*)**

Localisation du traitement : plein air  
Type de culture : tout

Stade d'application : ≤ BBCH 12 (2 feuilles étalées)  
Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture  
Mesures de réduction du risque :



- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.
- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

**Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action

**Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**triticale d'hiver (*Triticosecale rimpau*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : ≤ BBCH 12 (2 feuilles étalées)

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.
- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.



- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

**Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action

**Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**épeautre d'hiver (*Triticum spelta*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : ≤ BBCH 12 (2 feuilles étalées)

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.
- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

**Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action



**Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**pommes de terre (*Solanum tuberosum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**froment d'hiver (production de semences) (*Triticum aestivum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : ≤ BBCH 12 (2 feuilles étalées)

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.



- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

**Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action

**Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**orge d'hiver (production de semences) (*Hordeum vulgare*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : ≤ BBCH 12 (2 feuilles étalées)

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.
- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

**Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1



Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action

**Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**seigle d'hiver (production de semences) (*Secale cereale*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application : ≤ BBCH 12 (2 feuilles étalées)

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.
- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

**Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action

**Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



### **épeautre d'hiver (production de semences) (*Triticum spelta*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application :  $\leq$  BBCH 12 (2 feuilles étalées)

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.
- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

#### **Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action

#### **Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **triticale d'hiver (production de semences) (*Triticosecale rimpau*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : production de semences

Stade d'application :  $\leq$  BBCH 12 (2 feuilles étalées)

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.



- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Le produit peut seulement être appliqué sur un semis régulier de minimum 3 cm de profondeur.
- Sur un sol moins bien préparé (présence de mottes), sur un sol sableux, sur un sol très lourd ou sur un sol riche en humus, une application en post-émergence est recommandée.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, aucune utilisation autorisée lorsqu'il y a encore des légumes, des plantes aromatiques ou des fruits à récolter présents sur les parcelles adjacentes.
- Entre le 1er septembre et le 1er mars, l'utilisation en Flandre occidentale n'est pas autorisée à l'exception de la région des Polders.

**Pour lutter contre : vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

Remarque : utiliser le produit uniquement dans un schéma de traitement incluant des herbicides anti-vulpins ayant d'autres modes d'action

**Pour lutter contre : jouet du vent (*Apera spica-venti*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**culture de plants de pommes de terre (*Solanum tuberosum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.



Nombre d'applications : 1  
Méthode d'application : pulvérisation



## EXTENSION DE L'AUTORISATION POUR DES USAGES MINEURS (en application de l'article 51 du Règlement (CE) No 1107/2009).

L'usage du produit pour ces extensions tombe sous la responsabilité de l'utilisateur. En raison du nombre limité de données évaluées concernant l'efficacité et la phytotoxicité, il est conseillé d'effectuer un test avant l'utilisation du produit.

### carottes (*Daucus carota*)

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : première feuille étalée - 2 feuilles étalées (BBCH 11-12)

Délai avant la récolte : 80 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance, ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

### **Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha (la dose peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage).

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### **Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha (la dose peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage).

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

### panais (*Pastinaca sativa*)



Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Le produit ne peut pas être mélangé avec des urées substituées dans cette culture.
- Ce traitement doit être envisagé comme mesure d'urgence pouvant entraîner un risque de diminution du rendement.
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**scorsonère (*Scorzonera hispanica*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées

Délai avant la récolte : 80 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture



- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha (la dose peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage).

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha (la dose peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage).

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**raifort (*Armoracia rusticana*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées

Délai avant la récolte : 80 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1



Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**raifort (*Armoracia rusticana*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Délai avant la récolte : 80 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**ail (*Allium sativum*)**

Localisation du traitement : plein air



Type de culture : tout

Stade d'application : post émergence

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/12 mois
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha fractionné, en fractions de 1-3 l/ha à intervalle d'au moins 5 jours, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha fractionné, en fractions de 1-3 l/ha à intervalle d'au moins 5 jours, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Méthode d'application : pulvérisation

**oignons (récolté sec) (*Allium cepa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : post émergence

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/12 mois
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.



**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha fractionné, en fractions de 1-3 l/ha à intervalle d'au moins 5 jours, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha fractionné, en fractions de 1-3 l/ha à intervalle d'au moins 5 jours, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Méthode d'application : pulvérisation

**oignons de printemps (*Allium fistulosum/A. cepa*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : post émergence

Délai avant la récolte : 70 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/12 mois
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha fractionné, en fractions de 1-3 l/ha à intervalle d'au moins 5 jours, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha fractionné, fractions de 1-3 l/ha à intervalle d'au moins 5 jours, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Méthode d'application : pulvérisation

**échalote (*Allium cepa Aggregatum types*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : post émergence



Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/12 mois
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars
- The application with knapsack sprayer and hand-held sprayer with lance, or with lance and spray gun is not authorized, since health effects cannot be excluded with this application method.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha fractionné, en fractions de 1-3 l/ha à intervalle d'au moins 5 jours, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha fractionné, en fractions de 1-3 l/ha à intervalle d'au moins 5 jours, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Méthode d'application : pulvérisation

**fèves et féveroles (récoltées sèches) (*Vicia faba*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance, ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**soja (récolté sec) (*Glycine max*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**céleri (à côtes, blanc et vert) (*Apium graveolens var. dulce*/*Apium graveolens*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 7 jours après la plantation

Délai avant la récolte : 60 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique



réduisant la dérive de minimum 90%.

- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 1 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 3

Intervalle minimal entre deux applications : 5 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 1 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1 à 3

Intervalle minimal entre deux applications : 5 jour(s)

Méthode d'application : pulvérisation

**céleri (à côtes, blanc et vert) (*Apium graveolens var. dulce/Apium graveolens*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées

Délai avant la récolte : 70 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**poireau (*Allium porrum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : champ de production

Stade d'application : 7-14 jours après la plantation

Délai avant la récolte : 70 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

(la dose peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage).

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha (la dose peut être fractionnée pour autant que la dose totale appliquée ne dépasse pas la dose maximale autorisée pour cet usage).

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**ciboulette (consommation des feuilles) (*Allium schoenoprasum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence



Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**aneth (consommation des feuilles) (*Anethum graveolens*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec



pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**angélique (consommation des feuilles) (*Angelica archangelica*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1



Méthode d'application : pulvérisation

**cerfeuil (consommation des feuilles) (*Anthriscus cerefolium*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance, ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha,

limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**céleri à couper (consommation des feuilles) (*Apium graveolens var. secalinum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :



- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**carvi (consommation des feuilles) (*Carum carvi*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.



**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**coriandre (consommation des feuilles) (*Coriandrum sativum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



**livèche (consommation des feuilles) (*Levisticum officinale*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**cerfeuil musqué (consommation des feuilles) (*Myrrhis odorata*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.



- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**persil (consommation des feuilles) (*Petroselinum crispum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.



**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**persil à grosses racines et cerfeuil tubéreux (consommation de la racine) (*Petroselinum crispum var. tuberosum & Chaerophyllum bulbosum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : 2 feuilles étalées

Délai avant la récolte : 80 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance, ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



**persil à grosses racines et cerfeuil tubéreux (consommation de la racine) (*Petroselinum crispum var. tuberosum* & *Chaerophyllum bulbosum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Délai avant la récolte : 80 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- max. 3 l/ha/culture
- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance, ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**estragon (consommation des feuilles) (*Artemisia dracunculus*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.



- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**hysope (consommation des feuilles) (*Hyssopus officinalis*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.



**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**mélisse (consommation des feuilles) (*Melissa officinalis*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1



Méthode d'application : pulvérisation

**menthe (consommation des feuilles) (*Mentha sp.*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance, ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**basilic (consommation des feuilles) (*Ocimum basilicum*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.



- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**origan / marjolaine (consommation des feuilles) (*Origanum majorana*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.



**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**sauge officinale (consommation des feuilles) (*Salvia officinalis*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



**sarriette des jardins (consommation des feuilles) (*Satureja hortensis*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**thym (consommation des feuilles) (*Thymus sp.*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique



réduisant la dérive de minimum 90%.

- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**romarin (consommation des feuilles) (*Salvia rosmarinus*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.



**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**laurier (consommation des feuilles) (*Laurus nobilis*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance, ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1



Méthode d'application : pulvérisation

**souci (pas pour la consommation) (*Calendula officinalis*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**fleurs comestibles (*Edible flowers*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Délai avant la récolte : 75 jour(s)

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique



réduisant la dérive de minimum 90%.

- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Avertissement(s) :

- Pour prévenir tout problème de phytotoxicité pour la culture, il est conseillé de faire un essai sur quelques plantes avant de traiter tout le champ.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars.
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 2,5 - 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation

**lupin (*Lupinus sp.*)**

Localisation du traitement : plein air

Type de culture : tout

Stade d'application : pré-émergence

Nombre maximal d'applications : 1 application(s)/culture

Mesures de réduction du risque :

- Zone tampon minimale de 1 m par rapport aux eaux de surface avec technique réduisant la dérive de minimum 90%.
- Technique réduisant la dérive de minimum 90% pour la totalité de la parcelle à traiter.

Remarque(s) :

- Pas d'utilisation entre le 1er septembre et le 1er mars
- L'application avec pulvérisateur à dos ou porté manuellement avec une lance , ou avec pulvérisateur à lance n'est pas autorisée, puisque des effets sur la santé ne sont pas exclus avec cette méthode d'application.

**Pour lutter contre : graminées annuelles (*Poaceae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

Nombre d'applications : 1



Méthode d'application : pulvérisation

**Pour lutter contre : dicotylées annuelles (*Dicotyledonae (annual)*)**

Dose : 3 l/ha, limitation du volume d'eau/ha à 200-400l/ha

.

Nombre d'applications : 1

Méthode d'application : pulvérisation



## EMBALLAGES

Ce produit ne peut être mis sur le marché que dans les emballages suivants :

Type : jerrican

Matériel : PEHD

---

Volume : 10 l

Contenu : 10 l

Volume : 20 l

Contenu : 20 l



## DESCRIPTION DES CULTURES

carottes (*Daucus carota*) : toutes les variétés

panais (*Pastinaca sativa*) : toutes les variétés

céleri-raves (*Apium graveolens var. rapaceum*) : toutes les variétés

scorsonère (*Scorzonera hispanica*) : toutes les variétés

raifort (*Armoracia rusticana*) : toutes les variétés

ail (*Allium sativum*) : toutes les variétés

oignons (récolté sec) (*Allium cepa*) : toutes les variétés, plantées ou semées, récoltées sèches

oignons de printemps (*Allium fistulosum*/*A. cepa*) : oignons récoltés jeunes, toutes les variétés

échalote (*Allium cepa* *Aggregatum types*) : toutes les variétés

fèves et féveroles (récoltées sèches) (*Vicia faba*) : toutes les variétés, récoltées sèches  
principalement pour la consommation animale

soja (récolté sec) (*Glycine max*) : toutes les variétés dont les graines sont récoltées sèches

céleri (à côtes, blanc et vert) (*Apium graveolens var. dulce*/*Apium graveolens*) : toutes les variétés

poireau (*Allium porrum*) : Toutes les variétés. Note : le nombre d'applications est exprimé par culture. Cela doit être considéré comme un nombre maximal d'applications que peut recevoir un plant de poireau, indépendamment de l'endroit où il se situe. Dès lors, lit de semences et champ de production doivent être considérés comme une seule culture

ciboulette (consommation des feuilles) (*Allium schoenoprasum*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

aneth (consommation des feuilles) (*Anethum graveolens*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

angélique (consommation des feuilles) (*Angelica archangelica*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

cerfeuil (consommation des feuilles) (*Anthriscus cerefolium*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

céleri à couper (consommation des feuilles) (*Apium graveolens var. secalinum*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

carvi (consommation des feuilles) (*Carum carvi*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

coriandre (consommation des feuilles) (*Coriandrum sativum*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés



livèche (consommation des feuilles) (*Levisticum officinale*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

cerfeuil musqué (consommation des feuilles) (*Myrrhis odorata*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

persil (consommation des feuilles) (*Petroselinum crispum*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

persil à grosses racines et cerfeuil tubéreux (consommation de la racine) (*Petroselinum crispum var. tuberosum* & *Chaerophyllum bulbosum*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

estragon (consommation des feuilles) (*Artemisia dracuncululus*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

hysopé (consommation des feuilles) (*Hyssopus officinalis*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

mélisse (consommation des feuilles) (*Melissa officinalis*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

menthe (consommation des feuilles) (*Mentha sp.*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

basilic (consommation des feuilles) (*Ocimum basilicum*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

origan / marjolaine (consommation des feuilles) (*Origanum majorana*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

sauge officinale (consommation des feuilles) (*Salvia officinalis*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

sarriette des jardins (consommation des feuilles) (*Satureja hortensis*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

thym (consommation des feuilles) (*Thymus sp.*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

romarin (consommation des feuilles) (*Salvia rosmarinus*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

laurier (consommation des feuilles) (*Laurus nobilis*) : plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés

souci (pas pour la consommation) (*Calendula officinalis*) : Plante aromatique ou médicinale, toutes les variétés, à finalité industrielle (par exemple pour l'extraction d'huile). Les plantes traitées ne peuvent pas être utilisées comme fourrage ou en alimentation humaine.

fleurs comestibles (*Edible flowers*) : plantes aromatiques ou médicinales, toutes les espèces et variétés, consommation des fleurs récoltées fraîches



froment d'hiver (*Triticum aestivum*) : toutes les variétés

orge d'hiver (*Hordeum vulgare*) : toutes les variétés

seigle d'hiver (*Secale cereale*) : toutes les variétés

triticale d'hiver (*Triticosecale rimpau*) : toutes les variétés

épeautre d'hiver (*Triticum spelta*) : toutes les variétés

pommes de terre (*Solanum tuberosum*) : traitement de la culture depuis l'implantation jusqu'à la récolte des pommes de terre (primeurs et de conservation)

lupin (*Lupinus sp.*) : toutes les variétés

froment d'hiver (production de semences) (*Triticum aestivum*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

orge d'hiver (production de semences) (*Hordeum vulgare*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

seigle d'hiver (production de semences) (*Secale cereale*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

épeautre d'hiver (production de semences) (*Triticum spelta*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

triticale d'hiver (production de semences) (*Triticosecale rimpau*) : culture destinée à la récolte de semences, toutes les variétés

culture de plants de pommes de terre (*Solanum tuberosum*) : Pommes de terre cultivées pour la production de plants, toutes les variétés. Les tubercules de calibre excessif peuvent être vendus pour la consommation.